

Partir en vacances quand on est mineur ?

Par MRDN, le 02/03/2013 à 09:35

Bonjour à tous,

Voilà la situation j'ai 17 ans et je souhaite partir en vacances dans le sud de la France avec des amis qui eux ont entre 18 et 19 ans .

Si je pars en vacances avec eux est ce que je dois être sous la responsabilité de l'un d'eux ? Mes parents doivent ils signer des papiers si c'est la cas ?

En cas d'urgence, prenons l'expemple d'une hospitalisation, mes parents doivent ils se déplacer jusque dans le sud ou l'un de mes amis peut il signer pour eux ?

Finalement est ce qu'en tant que mineur je peux partir avec eux ou peut il y avoir le problème du détournement de mineur en cas de contrôle?

Est ce possible si je n'ai l'accord que l'un de mes deux parents sachant que c'est le parent qui a ma garde en situation de divorce ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par cocotte1003, le 02/03/2013 à 12:24

Bonjour, vous devez avoir l'accord du parent gardien au moment de votre séjour pour pouvoir partir et que ce dernier signe un document pour qu'un des majeurs vous "prenne" en charge s'il y a un soucis, cordialement

Par **MRDN**, le **04/03/2013** à **19:02**

Très bien, je vous remercie de votre réponse.